

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Département  
de la Vendée

Date de la convocation : 6 décembre 2022  
Séance du Conseil Municipal : 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD (sauf aux délibérations 11 et 12)- Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU  
Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES  
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 30  
29 aux délibérations 11 et 12  
Nombre de conseillers votants : 33  
32 aux délibérations 11 et 12

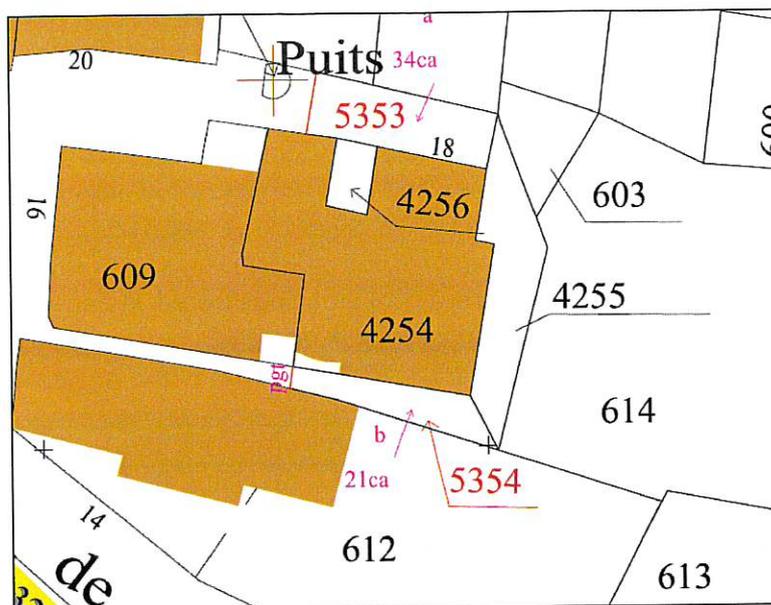
Secrétaire de séance : Maryvonne GUÉRIN

### **30- CESSION DE PORTIONS D'ESPACE PUBLIC SIS RUE DE LA CHAPELLE AU PROFIT DE M. ALEXIS BARBOT**

Par délibération n°22 du 26 septembre 2022, le Conseil municipal a approuvé la désaffectation et le déclassement de portions d'espace public sis rue de la Chapelle en vue d'une cession future à M. BARBOT, propriétaire notamment des parcelles cadastrées section C numéro 4254, 4255 et 4256.

Il convient désormais de céder les parcelles nouvellement cadastrées section C numéros 5353 et 5354 d'une contenance globale de 55 m<sup>2</sup> au profit de M. Alexis BARBOT, à sa demande, au prix de 22 €/m<sup>2</sup> soit la somme globale de 1 210 € tenant compte de l'avis des domaines, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette cession.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2022,

Vu la délibération n°22 du 26 septembre 2022 portant désaffectation et déclassement de portions d'espace public,

Vu l'avis du Domaine du 27 octobre 2022 estimant la valeur vénale au prix de 1 210 €,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 29 novembre 2022,

Vu le rapport de Jean-Marie RAUTUREAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ:

- décide de céder à M. Alexis BARBOT les parcelles cadastrées section C numéros 5353 et 5354 d'une contenance globale de 55 m<sup>2</sup> au prix de 22 €/m<sup>2</sup> soit une somme globale de 1 210 €, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Maryvonne GUÉRIN  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire

Transmis en Préfecture le : 19 DEC. 2022  
Publié électroniquement le : 19 DEC. 2022